

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil vingt le 23 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 13

Étaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth GENTIL Franck.

Retard excusé : BRAGANTI Karine,

Date de la convocation : 17 janvier 2020

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vu l'article L 1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2020,

- **Autorise** Madame le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissements à compter du 1^{er} janvier 2020 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ces crédits seront repris dans le cadre du vote du Budget Primitif 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 23 janvier 2020

Le Maire,
Angéline APPRIEUX

